

INtégrer l'Ecologie et la biodiversité dans la Décision publique en matière d'Infrastructures de Transport - INEDIT

Pierre Chassé

Dijon, 25 septembre 2017



Programme • **ITTECOP**

Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages

- ***Objectifs***

Objectifs

Analyser les conditions de prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans l'action publique en matière d'aménagement d'infrastructures



Dans quelle mesure les transformations des politiques publiques en matière d'infrastructures prennent-elles en compte l'écologie et la biodiversité?

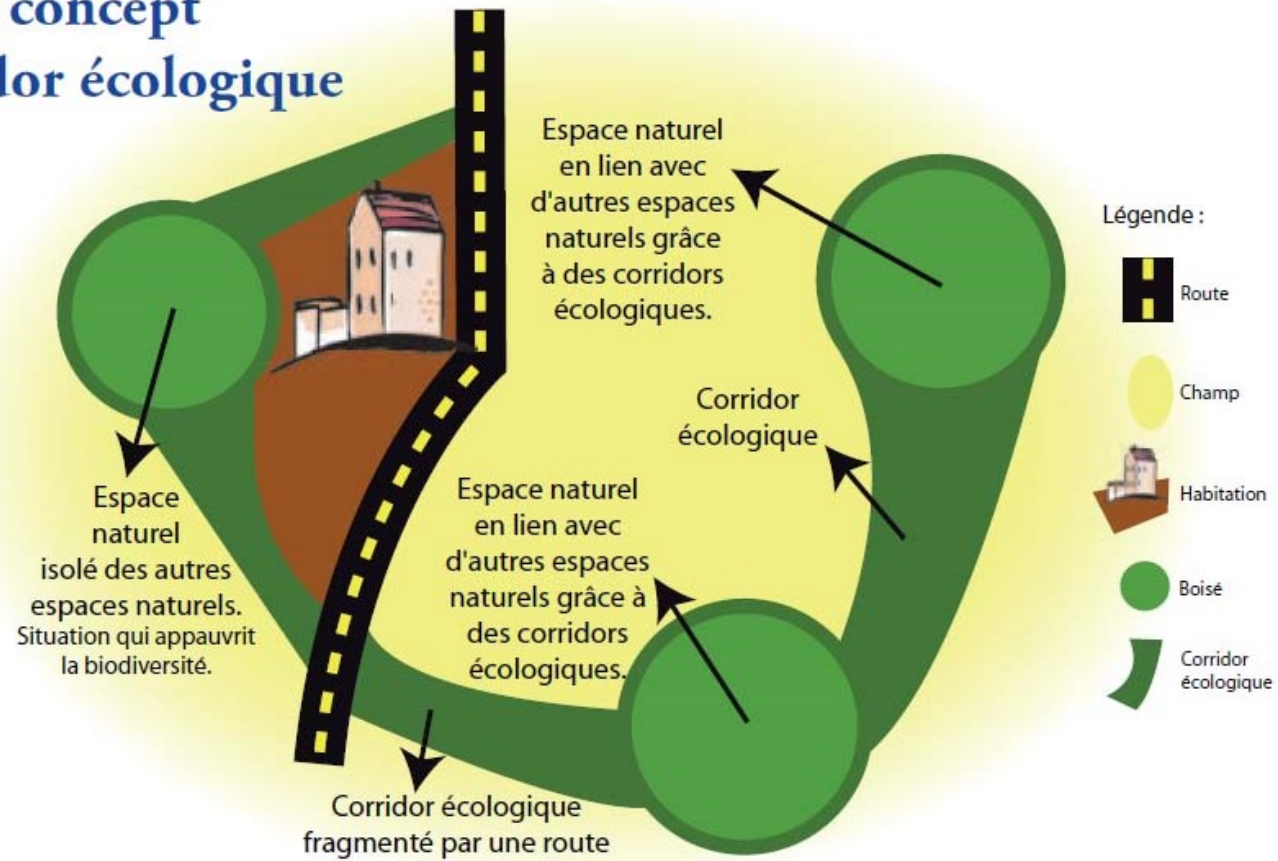


A quelles conditions la prise en compte effective de la biodiversité dans les processus de décisions concernant les ILTe est-elle possible?

- ***Introduction***

Introduction

Le concept de corridor écologique



Introduction

- Relations écosystèmes-sociosystèmes
- Nécessité de comprendre à la fois la dynamique des écosystèmes mais aussi les mécanismes socio-politiques
- Imaginer de nouveaux outils d'analyse

-
- ***Une recherche en 2 volets***

● ***Une recherche en 2 volets*** ●

1 - Comprendre comment la biodiversité est affectée par les ILTe et quels sont les modes de prise en charge de ce problème dans le systèmes actuel d'action publique

2 – Etudier la manière dont la prise en compte de la biodiversité et des paysages est perçue par les parties prenantes d'un projet d'ILTe(données visuelles et textuelles)

***Apports et résultats
attendus***

Apports et résultats attendus

- Recherche pluridisciplinaire avec expérimentation d'outils d'investigation innovants
- Trouver des pistes d'amélioration de l'action en matière de politique d'aménagement d'infrastructures
- Proposer des outils d'évaluation de la prise en compte de la biodiversité dans la décision et la gouvernance d'un projet d'ILTe
- Favoriser une appropriation des résultats et un rapprochement des parties prenantes

- ***Méthodologie***

Méthodologie

- Analyse de discours, entretiens semi-directifs, questionnaires, photographies, sociologie visuelle
- Equipe de recherche :
 - Carmen BESSA GOMES (Ecologue)
 - **Cécile BLATRIX (Politiste, responsable scientifique du projet; responsable du volet 1)**
 - Nathalie FRASCARIA-LACOSTE (Ecologue)
 - Ambroise de MONTBEL (Agronome)
 - Marianne OLLIVIER-TRIGALO (Aménagement et urbanisme)
 - **Fabien REIX (Sociologue – responsable du volet 2)**

***Etat d'avancement de
la recherche***

Etat d'avancement de la recherche

- Une analyse du processus de décision « central » combiné à une entrée par territoire (Aquitaine et Rhone-Alpes)
- Analyse documentaire
- 23 entretiens semi-directifs (entrée par territoire + ministère)
- Campagne d'entretiens auprès de consultants et porteurs de projets : dizaine d'entretiens réalisés dans le cadre de la DA SPES
- Choix du terrain pour l'enquête visuelle : difficultés rencontrées (GPSO et LNPN)

***Premiers résultats de la
recherche (volet 2)***

Méthodologie

- Entretiens sociologiques et analyse des entretiens auprès de maîtres d'ouvrage
- Projets hétérogène (National/local, urbain/rural, demande sociale variée)

***Un focus sur l'évaluation
environnementale***

Qu'est ce que l'évaluation environnementale ?

Un processus constitué par :

- l'étude d'impact

L'étude d'impact environnemental

- Financée par le maître d'ouvrage
- Contenu détaillant l'impact d'un projet
- Souvent réalisée en collaboration avec des bureaux d'études
- Examinée par l'Autorité environnementale

***Un focus sur l'évaluation
environnementale***

Qu'est ce que l'évaluation environnementale ?

Un processus constitué par :

- l'étude d'impact
- les consultations de l'Autorité environnementale, du public et de l'autorité compétente pour autoriser le projet

***Un focus sur l'évaluation
environnementale***

Qu'est ce que l'évaluation environnementale ?

Un processus constitué par :

- l'étude d'impact
- les consultations de l'Autorité environnementale, du public et de l'autorité compétente pour autoriser le projet
- les mesures d'évitement, de réduction et de compensation

La séquence ERC

- Inscrite dans la loi de 1976
- Affirmée depuis la transposition de la directive Habitat
- De nouveau inscrite dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

***Un focus sur l'évaluation
environnementale***

Qu'est ce que l'évaluation environnementale ?

Un processus constitué par :

- l'étude d'impact
- les consultations de l'Autorité environnementale, du public et de l'autorité compétente pour autoriser le projet
- les mesures d'évitement, de réduction et de compensation
- la décision d'autorisation du projet



*« pour certains maîtres d'ouvrage l'évaluation
environnementale et le recueil de l'avis de l'Ae ne sont
encore que des **procédures obligatoires**, dont le
respect n'apporte rien de plus que la **levée du risque
juridique** qu'entraînerait leur omission »
Autorité Environnementale, 2011*

La biodiversité

- Complexe

La biodiversité

- Complexe
- Une temporalité différente de l'action publique

La biodiversité

- Complexe
- Une temporalité différente de l'action publique
- Un coût important



« les contraintes économiques sont importantes en ce qui concerne le prise en compte de la biodiversité par les aménageurs. »

La biodiversité

- Complexe
- Une temporalité différente de l'action publique
- Un coût important
- Une hiérarchisation en faveur de l'environnement
« humain »



*« Comme on est en milieu urbain, ce qui prend beaucoup de place pour nous c'est tout ce qui est **environnement humain**. [...] On n'est pas sur une trame verte, on n'est pas sur une trame bleue, mais pour les gens c'est quand même ce qu'ils voient de leur fenêtre [...]. »*

La biodiversité

- Complexe
- Une temporalité différente de l'action publique
- Un coût important
- Une hiérarchisation en faveur de l'environnement « humain »
- Une biodiversité « ordinaire » négligée au profit d'une biodiversité « extraordinaire »



« *Même si tout milieu ouvert en milieu urbain est très important. **On ne détruit pas des espèces majeures.*** »

La biodiversité

- Complexe
- Une temporalité différente de l'action publique
- Un coût important
- Une hiérarchisation en faveur de l'environnement « humain »
- Une biodiversité « ordinaire » négligée au profit d'une biodiversité « extraordinaire »
- Des intérêts souvent antagonistes



« La biodiversité ne doit pas être un obstacle à l'intérêt public, il faut un équilibre »

***Les procédures
réglementaires***

L'étude d'impact

- Une réglementation nécessaire



*« L'environnement c'est un cadre réglementaire. Euh... Ce n'est pas une composante du projet. Enfin ça le devient par **contrainte** mais pas par nature »*

L'étude d'impact

- Une réglementation nécessaire
- Vivement critiqué pour sa lourdeur, le temps passé ou encore le coût



*« Mais l'étude d'impact c'est... C'est des... Pour euh...
Enfin je trouve que c'est du **gaspillage administratif**
parce que personne ne lit ces documents en intégralités
à part quelques personnes mais **cela coûte une fortune**
à faire. »*

L'étude d'impact

- Une réglementation nécessaire
- Vivement critiqué pour sa lourdeur, le temps passé ou encore le coût
- Mobilise le réseau d'acteurs de l'évaluation environnementale

***Le réseau de l'évaluation
environnementale***

L'Autorité environnementale

- Une efficacité controversée
- Des avis simples contraignant de par l'influence de l'avis dans les procédures de recours en justice

Le réseau de l'évaluation environnementale

La société civile

- Un « public » peu intéressé par les questions environnementales
- La complexité des problématiques de biodiversité
- Des associations actives

L'étude d'impact environnementale

- Une réglementation à simplifier : La hiérarchisation des problèmes environnementaux ?
- Un instrument de type « decide-announce-defend » : Aller vers une concertation plus équilibrée ?

Lien avec le SRCE

- Soumis à la séquence ERC
- Prise en compte réglementaire (opposabilité faible)
- Etude d'impact et évaluation de l'Ae plutôt lacunaire sur les continuités écologiques

-
- ***La séquence ERC***

La séquence ERC

- Les deux premières phases relativement ignorées par les maîtres d'ouvrage (surcoût, valorisation, difficultés rencontrées)



*« De mon point de vue on pourrait parfois plus éviter des impacts qu'on ne le fait actuellement. Mais il y a des **surcoûts importants**, c'est un équilibre à trouver, parfois la question ne se pose même pas car financièrement c'est impossible. »*

La séquence ERC

- Les deux premières phases relativement ignorées par les maîtres d'ouvrage (surcoût, valorisation, difficultés rencontrées)
- Une absence de cadre réglementaire contraint



*« Et qui est instruit par la DRIAAF [Concernant les dossiers de défrichement]. Euh... Qui... Demande, alors quelqu'un **négocie**, c'est un peu le fait du prince. On **négocie** avec eux le coefficient de compensation pour les boisements impactés. »*

La séquence ERC

- Les deux premières phases relativement ignorées par les maîtres d'ouvrage (surcoût, valorisation, difficultés rencontrées)
- Une absence de cadre réglementaire contraint
- **La pérennité des mesures compensatoires**



*« Si j'avais des pistes d'amélioration à proposer ça serait **plus de garantie de suivi à long-terme** des zones de compensation »*

La séquence ERC

- L'application des deux premières phases de la séquence : le passage à une politique préventive
- L'amélioration des mesures de compensation : Un cadre méthodologique à renforcer (les banques de compensation ?)

***Merci pour votre
attention***

Pierre Chassé, pierre.chasse@ens-lyon.fr